



## Compte rendu du Conseil Municipal

16 Décembre 2025

Effectif légal : 17

Effectif présent : 12

Absents excusés avec procuration : 3

Absent : 2

Convocation faite le 08 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe VINATIER, Le Maire.

### Présents :

M. Christophe VINATIER, Mme Aurore ARNAULT, M. François GUÉRIN, Mme Jany LESOUEF  
M. Thierry LAPORTE, Mme Clothilde RABELLE, M. Raymond LANDRÉ, Mme Elvina MELET,  
Mme Céline FOURAY, M. Romain GARREAUD, Mme Angélique LIGOT, M. Eric CARCO

### Absents excusés :

M. Guillaume LEBLANC a donné pouvoir à Mme Clothilde RABELLE

M. Marcel HRONCEK a donné pouvoir à M. Thierry LAPORTE

Mme Monique CHAILLET-COUSSON a donné pouvoir à Mme Aurore ARNAULT

### Absent :

Mme Sylvie ROCHETEAU

M. Christian LARGE

Secrétaire de séance : M. Eric CARCO

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2025
- 2- Délibération : Décision modificative du budget principal n°3
- 3- Délibération : Protection sociale complémentaire santé
- 4- Point sur la Voirie
- 5- Information : Mise à jour de la Commune dans le cadre de la base des adresses nationales

Questions diverses

## **1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2025**

Les membres du Conseil Municipal, par 13 Voix pour, 3 abstentions dont 3 pouvoirs approuvent et valident le compte rendu du 19 Août 2025.

## **2- Délibération : DM n°2 Budget principal**

### *Fonctionnement*

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics	-1 600,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	1 600,00		
6470 (012) : Autres charges sociales	4 900,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	-4 000,00		
65888 (65) : Autres	- 900,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total des dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des Recettes</b>	-

Invité à délibérer, le Conseil Municipal par 15 Voix pour dont 3 Pouvoirs donne son accord pour la modification budgétaire concernant le budget primitif 2025 de la Commune.

Transmission de la maquette officielle au contrôle de légalité à la Préfecture.

## **3- Délibération : Protection sociale complémentaire santé**

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour dont 3 pouvoirs :

- Versement d'un montant mensuel de 20 euros aux agents qui ont souscrit un contrat individuel labellisé.
- D'autoriser Le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

## **4- Point sur la Voirie**

M. Thierry LAPORTE informe les membres du Conseil Municipal sur l'avancée des travaux de voirie pour les voies suivantes :

- Rue des trois marteaux
- Impasse des trois marteaux
- Chemin de la Ronde
- Rue des Jarries
- Le Chay
- Le Bois du Château

M. LAPORTE précise que suite à une entrevue avec les responsables du Syndicat de la voirie, il a été constaté que les travaux ont été réalisés dans le respect des normes.

Il est également prévu une intervention courant janvier-février 2026 par le Département dans le cadre de la réfection du Pont au lieu-dit Lafont.

M. LAPORTE termine son exposé en informant l'Assemblée que des coupes de bois vont être réalisées par la Société PRIEUR sur des parcelles départementales situées au lieu-dit Les Eprinchards à partir du 06 Janvier 2025. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'éclaircir les parcelles.

## **5- Information : Mise à jour de la Commune dans le cadre de la base des adresses nationales**

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Base adresse nationale créée en 2016 est la base de données de référence des adresses en France contenant la correspondance entre adresse non nominative et position géographique de plus de 25 millions d'adresses sur le territoire français.  
Elle est alimentée par les Bases adresse locales (BAL) et bases d'adresses gérées localement par les communes conformément à l'article 169 de la Loi 3DS [1].

M. Le Maire informe l'assemblée que la Commune se met actuellement à jour des données concernant le territoire de la Commune de Benon.

La séance est levée à 20h53

Ce compte rendu sera affiché en mairie dans les 8 jours suivant la séance, conformément à l'article L2121-25 du CGCT.